

L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIVE

DONNÉES D'ENQUÊTE À FIN 2021

☰ Principaux résultats de l'enquête

- Les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite, en forte progression, s'élèvent à 167,6 Mds€ (+ 14,0 % sur un an), dont 26,0 Mds€ d'encours en épargne retraite d'entreprise collective (PERCO et PER d'entreprise Collectif) en croissance de + 15,6 % sur un an.
- Parmi les dispositifs d'épargne retraite collectif en format compte-titres, les encours se répartissent entre 11,2 Mds€ pour les PERCO/PERCOI et 14,8 Mds€ pour les nouveaux PER. Ces dispositifs bénéficient à 3,4 millions de salariés au sein de 189 000 entreprises (+ 10 % sur un an). Près de la moitié des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise collectif opte, sur une partie ou l'ensemble de leurs avoirs, pour la gestion pilotée qui atteint 9,2 Mds€.
- Les encours de fonds ISR atteignent 52,4 Mds€ (43,7 Mds€ pour les fonds « article 8 » de la réglementation SFDR, et 8,7 Mds€ pour les fonds « article 9 ») et représentent désormais près de la moitié de l'encours des fonds diversifiés. L'orientation des flux vers les fonds ISR est très nette, avec 4,7 Mds€ de collecte brute, ces flux représentent 44 % des flux bruts des fonds diversifiés en 2021 (contre 22 % en 2020). L'encours des fonds solidaires s'établit à 14,1 Mds€ (+ 19,9 % sur un an).
- La collecte brute s'élève à un haut niveau de + 16,3 Mds€ en 2021 (+ 200 millions d'euros par rapport à 2020 et + 700 millions par rapport à 2019). Du fait d'un impact de la pandémie sur les comptes des entreprises en 2020, les flux reçus par les salariés issus de l'investissement de la participation et / ou de l'intéressement sont en légère baisse. La progression des versements volontaires (+ 24 % sur un an) témoigne de l'attractivité de ces dispositifs pour les épargnants. En 2021, les flux nets se concentrent vers les fonds actions et mixtes (+ 2,4 Mds€), les fonds de taux (obligataires et monétaires) collectent + 0,4 Mds€, et les fonds d'actionnariat salarié enregistrent des sorties de - 1,8 Mds€. Parmi ces fonds, la collecte nette des dispositifs d'épargne retraite reste stable à + 2,0 Mds€.
- Soutenues par les mesures liées à la loi Pacte, le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite s'élève à 360 000 entreprises (+ 6 % par rapport à 2020). Cette dynamique positive devrait perdurer grâce aux dispositions de la loi ASAP qui simplifie pour les employeurs la mise en place de plans d'épargne en l'absence de représentation sociale.

L'épargne salariale

L'épargne salariale recouvre un ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises. Principe fondateur : l'épargne salariale n'a pas vocation à se substituer au salaire. Elle est un moyen de renforcer les engagements réciproques du salarié et de l'entreprise, en ajoutant au salaire une participation aux résultats et à l'accroissement de la valeur de l'entreprise. Elle repose sur plusieurs mécanismes : l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale et retraite collectif.

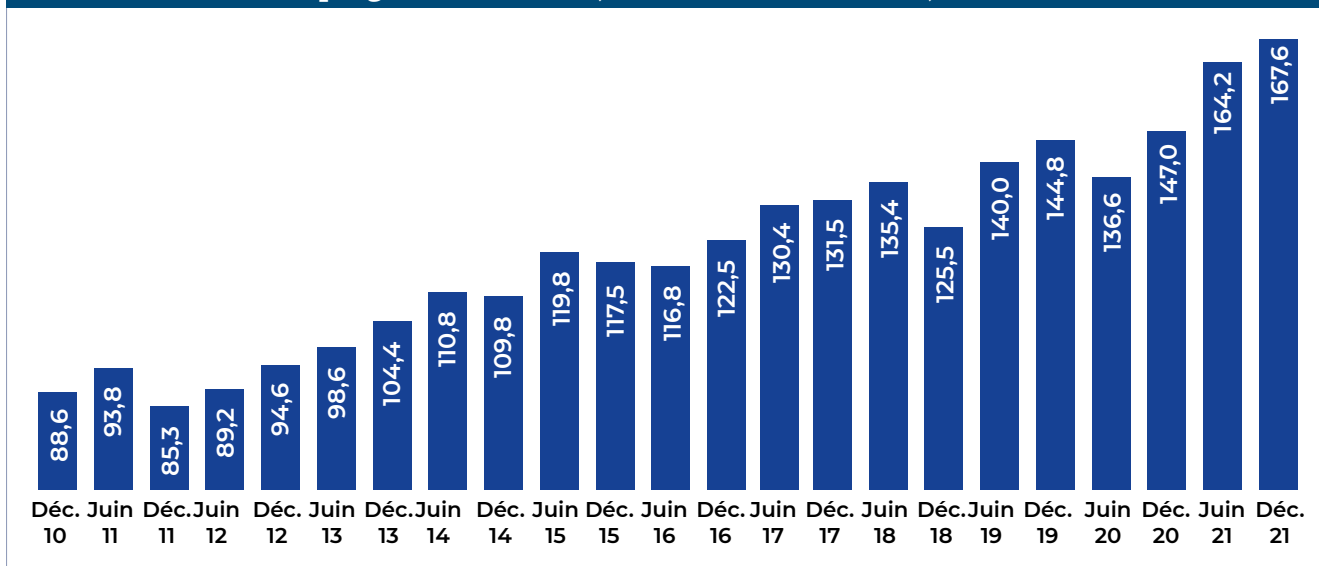
Les nouveaux Plans d'Épargne Retraite Collectifs (PER Collectifs)

À la suite de l'entrée en vigueur de la réforme de l'épargne retraite au 1^{er} octobre 2019, la transformation des anciens dispositifs PERCO en nouveau PER Collectif ainsi que leur mise en place va se poursuivre. Les entreprises sont d'ailleurs encouragées à transformer leurs PERCO avant le 1^{er} janvier 2023 afin de pouvoir conserver les taux historiques de prélèvements sociaux sur le nouveau PER d'entreprise collectif.

Progression des encours des plans d'épargne salariale et d'épargne retraite collectif...

Dans un contexte de rebond sur les marchés débuté en fin de premier trimestre 2020, les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite collectif d'entreprise progressent fortement en 2021 et s'élèvent à 167,6 Mds€. Le taux de croissance annuel moyen des encours est de + 6,8 % depuis fin 2008.

Encours des fonds d'épargne salariale 167,6 Mds€ à fin 2021 (+ 14,0 % sur an)

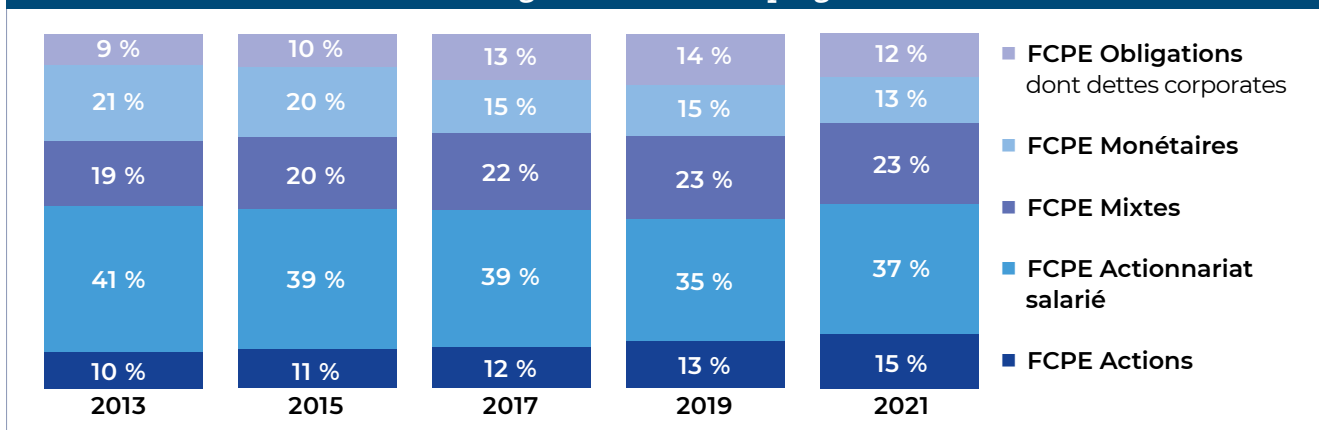


Plus en détail, les encours des fonds diversifiés¹ atteignent 106,3 Mds€ et représentent 63 % des encours. Parmi ces fonds, les encours des catégories actions et mixtes ont progressé de + 19,8 % sur un an, et ceux des catégories obligataires et monétaires ont diminué de - 1,2 %. Les encours des fonds d'actionnariat salarié sont de 61,3 Mds€, en hausse de + 20,3 % grâce à un effet marché positif en 2021.

Le développement des dispositifs d'épargne retraite d'une part, et la persistance des taux courts très faibles, orientent nettement à la baisse le poids relatifs des fonds monétaires au sein des encours d'épargne salariale (13 % des encours en 2021 contre 21 % en 2013). La part des fonds actions et mixtes progresse fortement sur la période passant de 29 % en 2013 à 38 % en 2021.

Parmi les fonds diversifiés, l'augmentation de l'offre et l'attrait des salariés pour les fonds ISR se poursuit. Les encours atteignent 52,4 Mds€ (43,7 Mds€ pour les fonds « article 8 » de la réglementation SFDR, et 8,7 Mds€ pour les fonds « article 9 ») et représentent désormais près de la moitié de l'encours des fonds diversifiés. Les fonds solidaires affichent un encours de 14,1 Mds€ (+ 19,9 % sur un an) participant activement au financement de l'économie sociale et solidaire.

Ventilation de l'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale



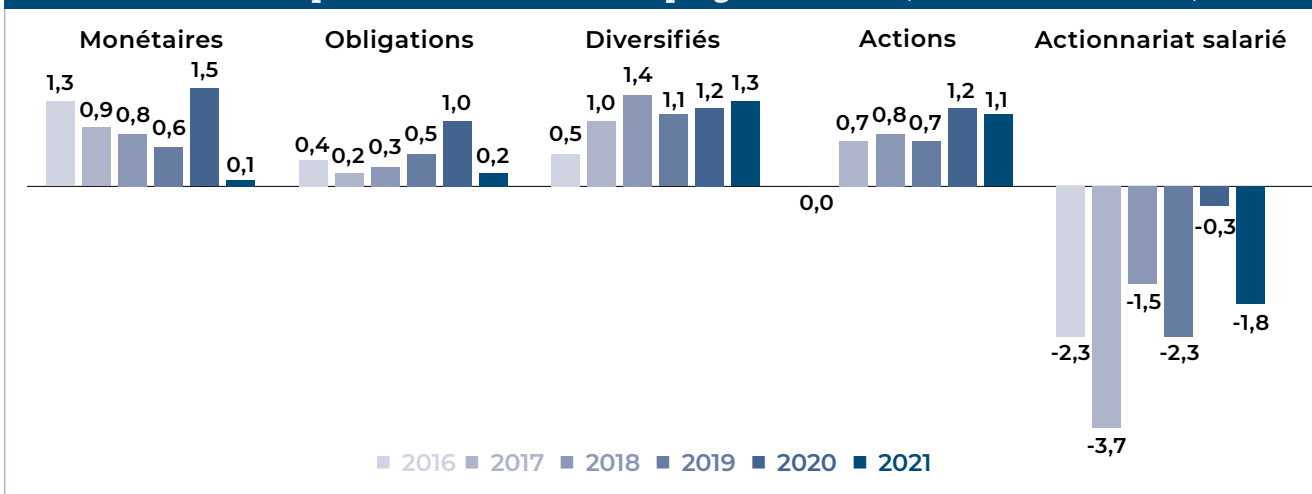
¹) Les fonds diversifiés au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligataires, monétaires,...

...alimentés par des flux de souscriptions importants vers les fonds actions et mixtes

La collecte brute s'élève à un haut niveau de + 16,3 Mds€ en 2021 (+ 200 millions d'euros par rapport à 2020 et + 700 millions par rapport à 2019). Du fait d'un impact de la pandémie sur les comptes des entreprises en 2020, les flux reçus par les salariés issus de l'investissement et/ou de la participation sont en légère baisse mais compensés par une hausse des versements volontaires (+ 24 % sur un an). Les flux nets se concentrent vers les fonds actions et mixtes en 2021 (+ 2,4 Mds€, niveau identique à 2020).

L'orientation des flux vers les fonds ISR est très nette. Avec + 4,7 Mds€ de collecte brute, ces flux représentent 44 % des flux brut des fonds diversifiés en 2021 (contre 22 % en 2020). Leur collecte nette s'établit à + 1,2 Mds€.

Évolution des souscriptions nettes des OPC d'épargne salariale (en milliards d'euros)



Le niveau des rachats - 15,5 Mds€ est au niveau de celui de 2019, après une année 2020 marquée par les confinements du fait de la pandémie ce qui avait limité les rachats à un niveau faible (- 11,4 Mds€). Les débloquages anticipés représentent 39 % des montants des rachats (niveau identique à 2020, 38 %) soutenus par les motifs d'acquisition ou d'agrandissement de la résidence principale (43 % des montants).

...et d'une plus forte diffusion de ces dispositifs au sein des entreprises

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser (360 000 entreprises, en hausse de + 6 %), grâce entre autres aux mesures adoptées dans la loi Pacte, à la suppression du forfait social ainsi qu'à la mobilisation des acteurs sur le terrain et des pouvoirs publics.

Plus spécifiquement, concernant les dispositifs d'épargne retraite :

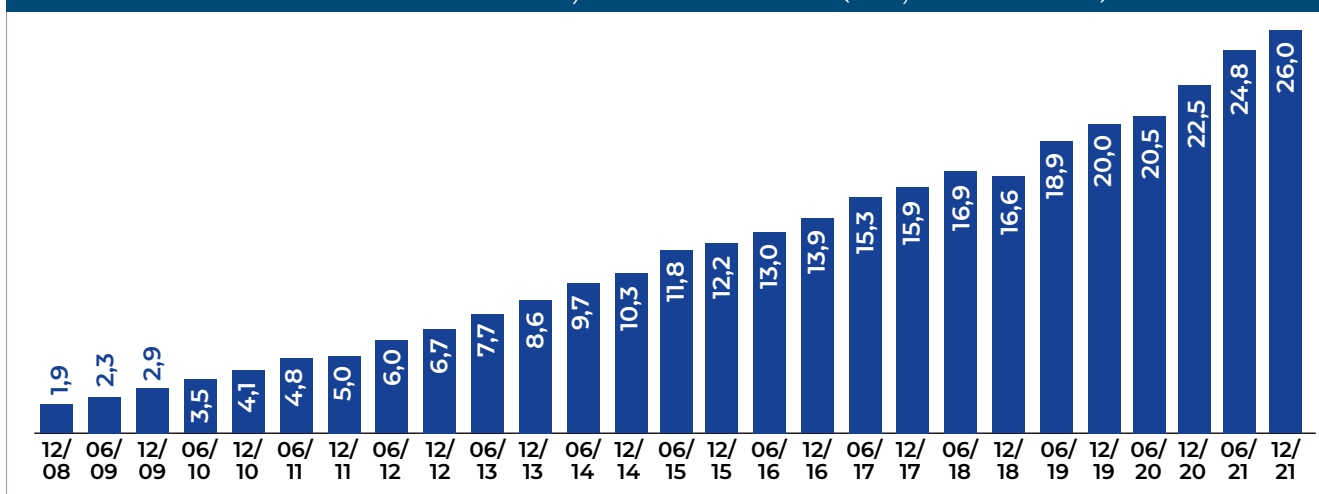
- ▶ 70 000 entreprises sont équipées d'un dispositif PERCO, au bénéfice d'1,65 million de salariés disposant de 11,2 Mds€ ;
- ▶ 119 000 entreprises sont équipées d'un dispositif PER, au bénéfice d'1,75 million de salariés disposant de 14,8 Mds€.

Sur l'année 2021, la création de nouveaux PER et les transformations d'anciens PERCO/PERCOI en nouveaux PERCOL/PERCOLI ont concerné 45 700 entreprises (après 66 100 entreprises en 2020).

L'épargne retraite (PERCO et PER Collectif)

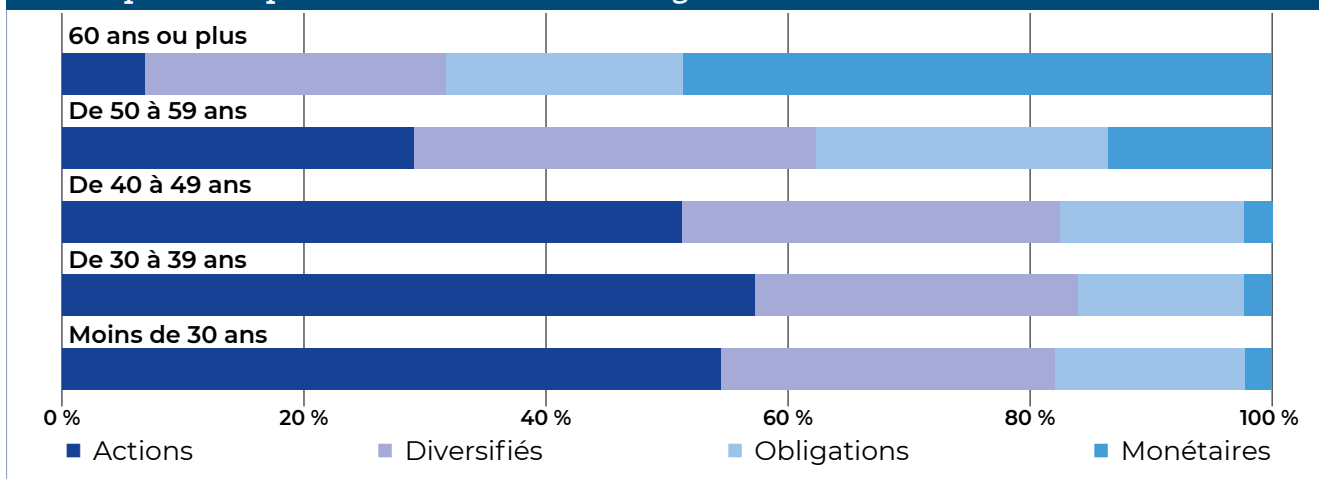
Les encours sur les PERCO et PER Collectif atteignent 26,0 Mds€, en hausse de + 15,6 % sur un an. Les versements bruts sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite s'établissent à + 3,4 Mds€ et la collecte nette à + 2,0 Mds€.

Encours des PERCO et PER Collectif 26,0 Mds€ à fin 2021 (+ 15,6 % sur un an)



Près de la moitié des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise collectif ont opté, sur une partie ou l'ensemble de leurs avoirs, pour la gestion pilotée, permettant ainsi une désensibilisation progressive du risque en fonction de l'âge et du profil de l'épargnant. En croissance de + 18,8 % sur un an, les encours de la gestion pilotée (9,2 Mds€) représentent désormais plus du tiers des encours d'épargne retraite. Plus spécifiquement, près de la moitié des encours d'épargne retraite des porteurs de moins de 30 ans est en gestion pilotée.

Gestion pilotée : répartition des encours selon l'âge



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà.

AFG, ensemble, s'investir pour demain



Publication réalisée par le Département Études Économiques de l'AFG

- Thomas Valli, directeur des Études Économiques | t.valli@afg.asso.fr | 01 44 94 94 03
- Juba Ihaddaden, Économiste | j.ihaddaden@afg.asso.fr | 01 44 94 94 04

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr